

GRILLE DES SALAIRES*

Niveaux	Salaire HORAIRE brut	Salaire HORAIRE net (hors majoration Cesu et Alsace-Moselle)	Salaire MENSUEL brut	Pourcentage de majoration pour certification de branche**	Salaire HORAIRE brut avec certifications de branche	Salaire MENSUEL brut avec certifications de branche
1	9,63 9,67	7,36 7,39	1 675,62 1 682,58	3%	9,92	1 726,08
2	9,78	7,48	1 701,72	3%	10,07	1 752,18
3	9,98	7,62	1 736,52	3%	10,28	1 788,72
4	10,17	7,77	1 769,58	3%	10,48	1 823,52
5	10,47	8,00	1 821,78	4%	10,89	1 894,86
6	10,85	8,28	1 887,90	4%	11,28	1 962,72
7	11,12	8,49	1 934,88			
8	11,79	9,01	2 051,46			
9	12,48	9,54	2 171,52			
10	13,24	10,11	2 303,76			
11	14,10	10,76	2 453,40			
12	15,02	11,48	2 613,48			

*Au 1^{er} avril 2016.

** Le salaire horaire minimum conventionnel est majoré si le salarié est titulaire d'une certification professionnelle de la branche des salariés du particulier employeur en lien avec l'emploi exercé (employé familial; assistant maternel/garde d'enfant; assistant de vie dépendance).

Remarque : Cette grille de salaires a été signée le 21 mars 2014. Lors de la réévaluation du Smic, les minima salariaux de cette grille ne peuvent pas lui être inférieurs. Ainsi au 1^{er} janvier 2016 le Smic fixé à 9,67€ bruts s'applique au 1^{er} niveau de la grille hors majoration. Le salaire mensuel est calculé sur la base de 40 heures par semaine, soit 174 heures mensualisées.

CONTACTEZ NOS CONSEILLERS FEPEM AU :

0 825 07 64 64 Service 0,15 €/min
+ prix appel

Du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 17h (horaires métropole)

POUR EN SAVOIR PLUS :
www.particulieremploi.fr

- > Retrouvez les informations et les conseils utiles
- > Accédez au simulateur, pour choisir le métier de votre salarié